

DECRET N° 79/640 / du 21/II/79

portant nomination du Docteur NGOTH-MABIALA  
Jean-Pierre en qualité de Directeur de  
l'Hygiène et Assainissement.

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979

(/u le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le Décret 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Mem-  
bres du Conseil des Ministres ;

(/u le Décret n° 78/II<sub>2</sub> du 14. 2. 78 portant attributions et  
organisation du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

Le Conseil de Cabinet entendu ;

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur NGOTH-MABIALA Jean Pierre, ~~Médecin de~~  
5ème échelon est nommé Directeur de l'Hygiène et Assainissement

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes les dispositions antérieures  
contraires prend effet à compter de la date de prise de fonction par l'inté-  
ressé et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République  
Populaire du Congo

Fait à Brazzaville, le 21 NOVEMBRE 1979

Par Le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de la Santé et des  
Affaires Sociales

Le Ministre des Finances

Pierre Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA.-

Henri L O P E S.-

Le Ministre du Travail et de la  
Justice, Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.-